

PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES DE CRÉATION

1^{ER} SEMESTRE 2018

BASE DE SUBVENTION

PLAFONNEMENT M² SUR SALONS

L'assiette éligible est **plafonnée à 8 000€ HT décoration comprise** pour la location du stand et la surface du stand prise en compte ne peut excéder **20m²** par entreprise.

SOUTIEN FINANCIER DU DEFI

La fin du soutien du DEFI se fera normalement au terme de l'exercice courant pendant lequel aura été atteinte la **limite de 7 ans** prévue par le Règlement Intérieur mais pourra être revue au cas par cas.

GRILLE DES FRAIS ÉLIGIBLES

SALONS FRANÇAIS – JEUNES ENTREPRISES DE CREATION	
DEPENSES ELIGIBLES	COMMENTAIRES
Location Surface Exposition + Décoration	L'assiette éligible est plafonnée à 8 000 € HT décoration comprise pour la location du stand et la surface du stand prise en compte ne peut excéder 20 m² par entreprise
Communication (catalogue, brochures, dossiers de presse, invitations, annonces publicitaires)	La communication doit être spécifique à l'opération et ne doit pas dépasser 20% du budget initial

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Les opérations retenues ne pourront pas bénéficier d'un taux de subventions publiques cumulées représentant plus des deux tiers du coût total de l'opération.